

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article1152>



**Les deux disciplines de
l'épreuve écrite de sciences
retenues en séries générale et
professionnelle lors de la
session 2023 du diplôme
national du brevet (DNB)**

Date de mise en ligne : mercredi 26 avril 2023

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Textes -

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Séries générale et professionnelle

Les deux disciplines de l'épreuve écrite de sciences retenues en séries générale et professionnelle lors de la session 2023 du diplôme national du brevet (DNB) sont définies.

Lors de l'épreuve écrite de sciences de la session de 2023 pour **la métropole, les Antilles-Guyane, la Réunion et Mayotte**, les candidats composeront **pour la série générale et pour la série professionnelle** :

- en physique-chimie ;
- et en sciences de la vie et de la Terre.

Enseignement agricole

Les candidats de **l'enseignement agricole** composeront, sur les disciplines :

- physique-chimie ;
- et biologie - écologie.

Centres étrangers

Les centres étrangers ne sont pas concernés par cette sélection : ils seront informés par leur académie de rattachement du choix des disciplines qui s'appliquera à leur session.

À consulter

Textes de référence

[Note de service du 22-12-2017 relative aux diplôme national du brevet, Modalités d'attribution à compter de la session 2018](#)

[Note de service du 23-10-2022 relative à l'organisation du DNB dans les centres à l'étranger – session 2023](#) publiée au BOEN n° 45 du 1er décembre 2022